

PSY & ASD **SGPP**
SSPP
SSPP

Rapport annuel 2022

Table des matières

Editorial – rapport de la présidente	4
Comité de la SSPP 2022	6
Informations des commissions et dossiers	7
Dossier finances	7
Commission permanente de formation (CPF)	7
Commission des examens (CE)	7
Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)	8
Commission de formation continue (CFC)	9
Commission psychothérapie	9
Commission des titres (CT)	10
Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)	11
Qualité	11
IFSM	11
Département pour la relève	12
Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP	12
Commission permanente assurances (CPA) FMPP	12
Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP	13
Communication	13
Le Congrès annuel de la SSPP	14
Informations du Secrétariat général	14
Statistique des membres 31.12.2022	15
Bilan au 31.12.2022 SSPP	16
Modifications des fonds de la SSPP 2022	17
Fonds Prix Luc Ciompi	17
Fonds Comité national	17
Comptes annuels SSPP 2022	18
Commentaires des comptes annuels 2022 de la SSPP	19
Charges du Secrétariat de la SSPP	20
Rapport de l'organe de révision (SSPP)	21
Bilan au 31.12.2022 FMPP	22
Modifications des fonds de la FMPP 2022	23
Fonds commission Psychothérapie déléguée	23
Comptes annuels FMPP 2022	24
Commentaires des comptes annuels 2022 de la FMPP	25
Charges du Secrétariat de la FMPP	25
Rapport de l'organe de révision	26
Le mot de la fin	27
Impressum	28

Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
AFC	Examen de spécialiste
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASMAMP	Association suisse des médecins assistants et assistants en psychiatrie
ASMP	Association suisse des médecins-chefes et médecins-chefs en psychiatrie
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
ASP	Association Suisse des Psychothérapeutes
CE	Commission d'examen
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CPA	Commission permanente des assurances
CPD	Commission psychothérapie déléguée
CPF	Commission permanente de formation
CPT	Commission permanente des tarifs
CT	Commission des titres
CTM	Commission des tarifs médicaux LAA
Curafutura	Association par les assureurs
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
FAP	Examens de médecin spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
FSP	Fédération Suisse des Psychologues
GT	Groupe de travail
H+	Les hôpitaux de suisse
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
LAMal	La loi fédérale sur l'assurance maladie
LPsy	Loi sur les professions de la psychologie
NAKO	Analyse des données des médecins
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
SASIS	Filiale de santé suisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SMHC	Swiss Mental Healthcare
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSMC	Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances
SSPI	Société Suisse de Psychiatrie Interventionnelle
SSPPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
Tarmed	Tarif médical
Tarpsy	Structure tarifaire pour la psychiatrie stationnaire
UEMS	Union européenne des médecins spécialistes

Editorial – rapport de la présidente

Chère collègue, cher collègue,

L'année 2022 a été intense, et elle n'a pas été simple. Le passage du modèle de la délégation au modèle de la prescription notamment nous a sollicités à tous les niveaux. Les demandes des membres, qui ont fortement augmenté au deuxième semestre et qui concernaient extrêmement souvent des questions de mise en œuvre, en sont un indicateur. En notre qualité d'association professionnelle, nous avons pu apporter une aide précieuse sur ce point.

En parallèle, nous n'avons cessé d'observer attentivement les répercussions sur la prise en soins, et nous devons rester vigilant·e·s sur cet aspect : l'accès facilité à la psychothérapie, auquel nous sommes nous aussi favorables, ne doit pas avoir comme conséquence que les personnes présentant de légers troubles fassent l'objet de soins excessifs et qu'en contrepartie, moins de ressources soient allouées pour le traitement des personnes atteintes de maladies psychiques graves. Compte tenu de la situation tendue dans le domaine de la santé et vu que la Suisse a formé trop peu de psychiatres pendant des années, et qu'elle ne peut se passer de personnel spécialisé venu de l'étranger, ce déséquilibre est un scénario tout à fait réaliste.

Nous sommes également sceptiques par rapport au fait que, dans le débat public, le modèle de la prescription est souvent vanté comme la seule et unique solution pour remédier à la pénurie. Mais des changements fondamentaux sont nécessaires dans le paysage de la prise en soins, en faisant tout particulièrement attention aux régions périphériques. Et de façon générale, il faut un accès à bas seuil aux prestations d'aide, aussi pour les personnes gravement malades. Cela implique aussi d'appliquer enfin le principe « l'ambulatoire avant l'hospitalier », par exemple en garantissant le financement d'offres intermédiaires ou thérapeutiques dans l'environnement domestique, plutôt que de maintenir des incitations financières inopportunes, qui sont contraires à ce principe.

Toutes ces évolutions le montrent clairement : notre engagement sur les questions de politique professionnelle est plus nécessaire que jamais. Il est regrettable que la moitié seulement des psychiatres exerçant en Suisse soient membres de la SSPP. C'est pourquoi nous avons lancé en 2022 une offensive pour faire le plein de membres : quiconque convainc une ou un psychiatre à adhérer à l'association perçoit une récompense de 200 francs. De plus, les médecins-assistant·e·s sont exonéré·e·s de la cotisation de membre jusqu'à ce qu'ils·elles obtiennent le titre de médecin spécialiste. Nous voulons ainsi convaincre la relève que cela vaut la peine d'adhérer. Pour que nous continuions de nous engager pour une prise en soins d'un niveau qualitatif élevé et pour de meilleures conditions pour notre profession, nous devons maintenant poser les jalons et peser davantage. L'intérêt croissant pour notre travail associatif me rend confiante.

Et pas seulement cela : je trouve que la collaboration au sein du comité, avec le secrétariat et avec nos prestataires externes est extrêmement constructive et orientée vers les solutions. En cette période de bouleversements, cela ne va pas de soi : au secrétariat, beaucoup de changements sont survenus en 2022, et la charge de travail augmente constamment. Grâce à la préparation prudente par le secrétaire général de longue date, Christoph Gitz, qui, après avoir exercé ce mandat pendant 20 ans, a passé le relais à Antonella Rossi, la constance et la qualité élevée ont été assurées à tout moment. Je profite de cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à mes collègues du comité, au conseiller juridique Philipp Straub, à la chargée de communication Manuela Specker, et à l'ensemble des collaborateur·trice·s du secrétariat.

Nous avons démarré l'année 2023 avec beaucoup d'allant. Je me réjouis de pouvoir continuer à compter sur le soutien fiable et compétent de toutes et tous, pour qu'ensemble nous réussissions à relever efficacement les nombreux défis, dans l'intérêt de nos patient·e·s, et dans l'intérêt de notre profession.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Rota'.

Fulvia Rota, présidente SGPP

Comité de la SSPP 2022

- Fulvia Rota, présidente
- Rafael Traber, vice-président
- Rosilla Bachmann Heinzer, département des finances
- Julius Kurmann, président commission permanente de formation postgraduée et continue CPF
- Catherine Léchaire, co-présidente congrès annuel
- Erich Seifritz, représentant de la psychiatrie universitaire
- Jean-Daniel Sauvant, département des assurances
- Stefan Klöppel, département pour la qualité
- Fabian Kraxner, département pour la relève

Sans droit de vote

- Philipp Straub, conseiller juridique
- Manuela Specker, communication

Informations des commissions et dossiers

Dossier finances

Depuis janvier 2022, Irene Fankhauser est responsable de la comptabilité de la SSPP et de la FMPP. La très bonne collaboration avec elle et avec le secrétariat a encore permis de garantir, au cours de l'exercice 2022, une grande stabilité des procédures financières.

Lors de l'assemblée des délégué·e·s de novembre 2021, le budget a été approuvé. Il prévoit de nouvelles dépenses pour le renforcement et la professionnalisation de notre communication par Manuela Specker et pour le recours à un conseil externe en affaires publiques par Bettina Mutter. Ces investissements élevés étaient nécessaires et valent vraiment la peine.

Rosilla Bachmann, responsable du finances

Commission permanente de formation (CPF)

Cette année, la CPF a élaboré une révision partielle du programme de formation postgraduée. Cette révision partielle a été nécessaire, d'une part parce que nous avons dû mettre en œuvre les nouveautés demandées par l'ISFM avec l'introduction et l'application de l'apprentissage basé sur les compétences, et d'autre part pour créer une situation initiale favorable pour l'accréditation à venir des programmes de formation postgraduée 2025. Les délégué·e·s ont discuté de cette révision, l'ont complétée et adoptée lors de l'assemblée des délégué·e·s de novembre 2022. L'ISFM est maintenant en train d'examiner le programme de formation postgraduée partiellement révisé.

La CPF a mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les Activités professionnelles fiables EPA (Entrustable Professional Activities) dans le programme de formation postgraduée. Le docteur Severin Pinilla, PD, prendra la direction de ce groupe de travail, au sein duquel sont représentées toutes les sociétés de formation approfondie, l'ASMP, l'ASMAP et la CPF. Les tâches de ce groupe sont les suivantes : définir les priorités de thèmes possibles pour les EPA, d'une part pour couvrir l'éventail de la discipline médicale, d'autre part pour mettre l'accent sur des thèmes déterminants pour la prise en soins ; se mettre d'accord sur le nombre d'EPA à développer ; formuler les EPA selon le modèle de l'ISFM ; élaborer des propositions sur la manière dont il est possible d'appliquer les EPA dans les établissements de formation postgraduée.

Julius Kurmann, président CPF

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

Commission des examens (CE)

Cette année, avec la langue italienne, 209 candidat·e·s se sont présenté·e·s à l'EDS I (contre 194 en 2021). L'organisation de l'examen, qui s'est déroulé à Bern Expo, n'a posé aucun problème. Le taux d'échec a été de 15,3 % (en 2021 : 19,1 %) et est donc stable, tout comme le nombre de candidat·e·s. Dans le cadre de l'EDS II, 155 travaux ont été remis (en 2021 : 175). 85,2 % des candidat·e·s ont réussi (en 2021 : 85,14 %). Comme d'habitude, des récompenses ont été attribuées aux meilleurs *travaux* : 1er prix : Dre Serena Galli, 2e prix : Dre Friederike Bruckner, 3e prix : Dre Cecilia Sacchetta. La collaboration au sein de la commission d'examen a été impeccable grâce à l'aide de Mme Rabea Krings de l'IML et de Janka Kleist et Isabell Hofer du secrétariat de la SSPP, dont c'était la première édition et qui ont pleinement fait leurs preuves. Pendant le congrès de la SSPP, un atelier a été organisé pour les candidat·e·s (introduction à la rédaction du travail d'examen de spécialiste, avec traduction en français) et un autre pour les expert·e·s (évaluation du travail d'examen de spécialiste, dans les deux langues avec interprétation simultanée).

Tous deux ont eu lieu pour la première fois de façon hybride, ce qui a très bien fonctionné et a été accueilli très favorablement.

Beat Nick, président de la commission des examens

Les lauréats EDS II 2022

1^{er} prix: Serena Galli

Titre du travail écrit: "Reale Schuld, unbewusste Schuldgefühle"

2^e prix: Friederike Bruckner

Titre du travail écrit: "Mauer des Schweigens"

3^e prix: Cecilia Sacchetta

Titre du travail écrit: "Verso la conclusione della psicoterapia d'ispirazione psicoanalitica di una giovane donna"

EDS I 2022

Candidats	Réussite
209	81.92%

EDS I 2021

Candidats	Réussite
196	80.92%

EDS II 2022

Candidats	Réussite
147	95.34%

EDS II 2021

Candidats	Réussite
162	82.2%

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) est responsable de l'évaluation des établissements de formation postgraduée, de l'organisation des visites ainsi que pour toutes les questions relatives aux concepts de formation postgraduée.

Par rapport à 2021, le nombre de visites et de ré-évaluations a considérablement augmenté.

En outre, de nombreuses demandes de reconnaissance en qualité d'EFP de catégorie B ou C dans le secteur ambulatoire ont été déposées, en particulier par des cabinets de groupe. Cette hausse est manifestement liée au changement concernant la reconnaissance de la psychothérapie par les psychologues. Suite à la décision du Conseil fédéral de passer au modèle de la prescription à partir du 1er juillet 2022, les psychologues doivent en effet travailler pendant au moins un an dans un établissement de formation postgraduée de catégorie A ou B afin de satisfaire aux nouvelles exigences pour pouvoir exercer leur activité. La CEFP s'est strictement tenue aux critères du programme de formation postgraduée (PFP) du 1er juillet 2009, en particulier son point 5.2.3.

2022:

Visites d'évaluation EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
25 + 13*	1	23	-	30 + 19*

* Reconnaissances de base de catégorie C, vérifiées par les délégué·e·s de la CEFP compétent·e·s, en lien avec la reconnaissance pour la formation approfondie (PPA, PPEA, PPF, addictions).

2021:

Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
21+9*	3+6*	21	-	16+10*

* Reconnaissances de base de catégorie C, vérifiées par les délégué·e·s de la CEFP compétent·e·s, en lien avec la reconnaissance pour la formation approfondie (PPA, PPEA, PPF, addictions).

Rainer Krähenmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée.

Commission de formation continue (CFC)

Lors de l'exercice sous revue, la Commission de formation continue s'est réunie lors de deux séances ordinaires, dont la première a eu lieu en présentiel et la deuxième en ligne. Le reste du temps, elle a répondu aux demandes et requêtes en cours par voie électronique, avec le soutien du secrétariat. Au total, 131 demandes de crédit d'organismes de formation continue ont été traitées, 572 diplômes de formation continue et 22 confirmations de formation continue ont été établis, et des réponses ont été apportées à un nombre important de questions individuelles. Les contrôles ponctuels effectués ont à nouveau montré que les membres s'acquittent de leur obligation de formation continue, ce qui est réjouissant.

Demandes de crédit traitées en 2022	Demandes de crédit traitées en 2021
131	104

Steffen Stoewer, président de la Commission de formation continue

Commission psychothérapie

Au rang du travail de routine, il y a eu l'évaluation et la reconnaissance des rapports annuels des instituts de formation postgraduée en psychothérapie reconnus par la CPF. La reconnaissance a été retirée à un institut sur la base des informations figurant dans le rapport annuel.

Une nouvelle demande de reconnaissance a donné lieu à une décision positive. Un institut qui ne remplissait plus les conditions nécessaires a été confirmé après que des corrections ont été opérées.

Avec le concours de la juriste de l'ISFM, des critères ont été élaborés et adoptés pour la reconnaissance de supervisions effectuées à l'étranger.

La révision partielle du programme de formation postgraduée concernait aussi en large partie la psychothérapie. Les réglementations proposées ont été présentées lors de la conférence de coordination du 1.7.2022 et lors de l'AD d'automne 2022.

Une modification importante concernant les critères de reconnaissance des instituts de psychothérapie a été adoptée et intégrée dans la révision du programme de formation postgraduée : lorsque les instituts ne forment aucun·e médecin-assistant·e pendant trois ans, leur reconnaissance leur est retirée.

La commission a par ailleurs travaillé activement sur les EPA. Dans le domaine de la psychothérapie, cela concernait l'EPA III : pose de l'indication pour la psychothérapie.

2022:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
1	43

2021:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
2	43

Joachim Küchenhoff, président de la commission de psychothérapie

Commission des titres (CT)

La Commission des titres est responsable de l'examen des dossiers pour l'obtention du titre de médecin spécialiste et des états des lieux, et dans ce cadre aussi, mais plus spécifiquement, des demandes de précisions qui dépassent le niveau d'information des responsables d'établissement de formation postgraduée. Du fait des nombreuses mutations qui ont eu lieu au niveau des collaboratrices spécialisées, tant à la SSPP qu'à l'ISFM, les processus bien huilés ont été chamboulés vers la fin 2021. La situation s'est rétablie au cours du premier semestre 2022, si bien qu'au second semestre, le traitement des dossiers a pu retrouver une certaine sérénité et une forme de routine, notamment grâce aux efforts de l'ISFM visant à établir davantage de normativité et de rigueur.

Au sein de la CPF, le président de la Commission des titres apporte son expérience au niveau de l'applicabilité des réglementations, y compris dans la perspective de faire évoluer le programme de formation postgraduée. Aucun sujet prioritaire n'était à l'ordre du jour en lien avec cette problématique en 2022. Le traitement des dossiers étrangers a quant à lui affiché un recul marqué. Les dossiers de réclamation ont encore été nombreux en 2022, sans doute suite aux multiples mutations évoquées plus haut, mais la situation s'est stabilisée en cours d'année. Les contestations étaient cependant moins complexes qu'avant. Les optimisations du logbook électronique, qui ont temporairement présenté des dysfonctionnements en 2021, ont porté leurs fruits en 2022, fluidifiant significativement le processus global. En revanche, l'ISFM n'a pas encore réussi à procéder à la numérisation complète des certificats, ce qui suscite l'incompréhension des candidat·e·s.

2022:

Dossiers en suspens	23
Reconnaissances de titres	130
Total demandes de titre déposées	190

2021:

Dossiers en suspens	25
Reconnaisances de titres	119
Total demandes de titre déposées	159

Ingo Butzke, président commission des titres

Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

En 2022 encore, l'ombre de la crise du COVID-19 a entraîné un nouvel affaiblissement de l'association internationale, dont les activités ont quasiment été mises à l'arrêt temporairement. Plusieurs commissions ont provisoirement cessé leur travail. Une fois de plus, une réunion organisée cette fois-ci à Zagreb a souffert du manque d'engagement, avec peu de participant·e·s. Cela est sûrement aussi dû au changement de génération au niveau des officiers et des responsables des sous-commissions. En 2023, la première réunion, qui se veut donner un nouvel élan à l'UEMS, sera le Psychiatry Spring Section Meeting, qui se tiendra du 16 au 18 juin à Oslo, en Norvège. Le représentant suisse est déjà inscrit.

Ingo Butzke, président commission des titres

Qualité

Dans le cadre des modifications apportées à l'art. 58 LAMal, la FMH développe avec les assureurs des propositions de mesures d'amélioration de la qualité (MAQ). Nous avons communiqué à ce sujet à plusieurs reprises (p. ex. article de la newsletter 2/2022 et 03/2023). La convention de qualité correspondante n'a toujours pas été adoptée, de sorte que de nombreuses questions liées à la mise en œuvre concrète de l'art. 58a restent ouvertes dans la pratique. Dans ce contexte, la SSPP voudrait que les charges administratives liées aux MAQ restent faibles et elle continue de s'engager sur ce point.

Au sein du dicastère, des recommandations relatives aux exigences en matière de qualité dans le contexte des ouvertures de cabinets ont été élaborées.

Lors de l'AD d'automne, nous avons pris congé d'Anouk Gehret, qui a travaillé au sein du dicastère Qualité pendant près de dix ans. C'est Christian Imboden qui lui a succédé pour assumer les tâches de coordination des recommandations thérapeutiques et qui est en train de réviser le processus. Avec Alexandra Antonazzo de Pully et Arne Jungnickel de Berne, l'équipe du dicastère est au complet.

Stephan Klöppel, membre du CPF

ISFM

Les réunions de l'ISFM étaient intégralement placées sous le signe de l'introduction de la formation postgraduée axée sur les compétences. Ce projet a été amené au sein de la SSPP, et plus précisément au sein de la CPF, par l'auteure mais les réactions des différentes instances étaient controversées. La mise en œuvre dans le cadre du PFP de psychiatrie n'est pas encore clairement définie et dans les établissements de formation postgraduée et pour leurs directions, le sujet semble être encore peu abordé.

Mis à part cela, l'ISFM n'avait pas de points essentiels à discuter concernant la psychiatrie. La SSPP et plus particulièrement les sociétés de formation approfondie seront concernées par la décision prise par l'ISFM de ne plus être dorénavant en charge de l'organisation des formations approfondies ; l'administration de ces formations devra se faire selon le droit privé par les sociétés compétentes. Il n'est pas encore clair à partir de quand quelles tâches seront confiées aux sociétés de discipline médicale de la SSPP. L'ISFM se tiendra à leur disposition pour les soutenir dans cette transition, notamment pour les questions juridiques.

Claudine Aeschbach, membre du CPF

Département pour la relève

Lors de l'AD de la SSPP du 17 juin 2021, le dicastère pour la relève a présenté ses principaux objectifs ainsi que ses objectifs partiels d'ici 2023. La SSPP a eu le plaisir d'appliquer de nouvelles mesures de promotion qualitative et quantitative de la relève. Fin 2022, plus de 120 médecins-assistant·e·s en psychiatrie motivé·e·s nous avaient fait part de leur intérêt pour une adhésion gratuite. Beaucoup de futur·e·s collègues ont assisté au congrès de la SSPP 2022 avec engagement. Le 5 novembre 2022, le congrès Medifuture, qui aide les jeunes médecins suisses à s'orienter pour leur carrière, s'est tenu à Berne. Près de 500 médecins-assistant·e·s et futur·e·s médecins avaient fait le déplacement, qui n'ont pas manqué de visiter le stand de la SSPP, donnant lieu à des échanges stimulants. Fabian Kraxner a pu présenter la discipline médicale de la psychiatrie et de la psychothérapie dans le cadre d'une réunion plénière. Parallèlement à cela, plusieurs manifestations de formation postgraduée ont donné l'occasion de discuter de l'importance de la SSPP pour la relève. Ces mesures constituent un engagement fort en faveur du développement continu de la relève. Et plus nous comptons de membres, plus cela donnera de la force à nos actions.

Chères et chers membres de la SSPP, beaucoup d'entre vous s'engagent en faveur de la relève. Permettez-moi de vous adresser mes sincères remerciements pour cet engagement très apprécié et pour votre confiance !

Fabian Kraxner, responsable du dicastère pour la relève

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

L'année 2022 a été turbulente pour nos systèmes tarifaires ambulatoires et hospitaliers. En juin 2022, après la troisième remise du TARDOC depuis 2019, une non-approbation a été prononcée, avec comme nouvelle condition de respecter encore plus rigoureusement la neutralité des coûts. Dans le même temps, le Conseil fédéral a toutefois communiqué que le TARDOC est un tarif à la prestation et qu'il pourrait remplacer entièrement le TARMED. En 2023, le TARDOC sera à nouveau soumis pour approbation. Parallèlement au TARDOC, H+ et santé suisse ont élaboré des forfaits ambulatoires, mais ils n'ont impliqué ni la FMH, ni les sociétés de discipline médicale, ni curafutura dans leurs travaux. En novembre 2022, quatre ans après l'introduction du système tarifaire hospitalier TARPSY 1.0, sa version 5.0, qui entrera en application en 2024, a été présentée. La Commission permanente des tarifs de la FMPP a reçu 35 demandes de membres relatives au système tarifaire actuel TARDOC. Le groupe de travail FMPP en charge du modèle de la prescription a répondu directement à des questions spécifiques concernant le modèle de la prescription.

Rosilla Bachmann, présidente CPT

Commission permanente assurances (CPA) FMPP

En 2022, la CPA a assumé ses tâches habituelles de conseil de nos membres. Nous comptabilisons 89 demandes au total (en 2021 : 70, en 2020 : 78), et leurs sujets sont répartis de façon similaire aux années précédentes (garanties de prise en charge des coûts pour des traitements ambulatoires, indemnités journalières, contrôle de l'économicité, etc.). De façon beaucoup plus fréquente qu'autrefois, les assureurs demandent une copie de l'anamnèse pour vérifier leur obligation en matière de prestations. Maria Cerletti, qui est membre de notre commission, est l'une des trois représentant·e·s du corps médical siégeant au sein de la nouvelle Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales. La COQEM s'est mise au travail mi-2022. Dans une première étape, il s'agit de tester la faisabilité et la pertinence d'une procédure peer-review anonymisée d'expertises sélectionnées de façon aléatoire. Des séances d'échange de l'OFAS avec des représentant·e·s de la FMH et de la FMPP sont organisées deux fois par an. Deux réunions annuelles ont lieu avec les responsables du site Internet ai-pro-medico. Ce site Internet informe les médecins sur des questions en rapport avec les procédures de l'AI. Maria Cerletti siège également dans le groupe d'accompagnement du projet de recherche « Evolution des nouvelles rentes dans l'assurance-invalidité (2018-2021) : méthode mixte, toxicomanies et maladies psychiques ». Ce projet de recherche vise à

analyser en détail les répercussions des modifications juridiques dans les domaines de la méthode mixte, des toxicomanies et des maladies psychiques sur l'évaluation de l'invalidité et les nouvelles rentes octroyées dans les domaines respectifs. Les résultats de cette étude devraient être disponibles en septembre 2023. Mattias Köster de la SSPPEA a démissionné de notre commission pour la fin de l'année.

Dossiers traités 2022	dont membres
89	86

Dossiers traités 2021	dont membres
70	68

Dossiers traités 2020	dont membres
78	72

Jean-Daniel Sauvant, président CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

L'introduction du modèle de la prescription, le 1^{er} juillet 2022, a eu, comme on s'y attendait, un impact considérable sur l'activité de la commission. Le nombre des entretiens de conseil, s'élevant à 360 l'année dernière, a ainsi chuté à 164, mais 15 nouvelles attestations de formation complémentaire ont tout de même été attribuées et 45 demandes de psychothérapeutes en formation évaluées.

Pour les médecins, cette attestation est perçue comme une preuve bienvenue de leur compétence psychiatrique et psychothérapeutique et certain·e·s psychothérapeutes avaient besoin d'une confirmation rétroactive de leur autorisation à pratiquer la psychothérapie déléguée.

Conseils	Nouvelles AFC	Recertifications	Demandes de psychologues	Base de données des unités fonctionnelles
164	15	11	45	16

Depuis l'introduction du modèle de la prescription, la commission de psychothérapie déléguée n'a plus lieu d'être et a donc été dissoute le 31.12.2022.

Christian Bernath, CPD

Communication

Nous avons suivi de près l'introduction du modèle de la prescription au 1er juillet 2022 dans nos différentes newsletters, mais aussi en publiant une FAQ, que nous mettons constamment à jour. Parallèlement à ces outils que nous avons mis à la disposition des membres pour les aider, il nous tenait également à cœur d'évoquer la thématique des répercussions sur la prise en soins. Ainsi, nous avons signalé publiquement à plusieurs reprises, entre autres au moyen d'une prise de position et de lettres de session, que le délai de mise en œuvre avait été calculé de façon trop serrée et que des aspects importants n'avaient pas encore été clarifiés, par exemple les questions sur la formation postgrade des psychologues et sur la gestion stratégique de l'admission par les cantons. Le travail auprès des médias s'est révélé particulièrement chronophage, car la psychiatrie a plusieurs fois fait la une, mais sous un jour négatif (communauté des Fleurs de cerisiers, satanisme/actes de violence ritualisés, mesures de contrainte, etc.). C'est pourquoi au niveau de la communication externe, notre priorité a été de donner une image nuancée des tâches et des prestations de la psychiatrie, et cela restera notre objectif dans la durée. En plus des questions d'actualité, nous communiquons également

toujours à nos membres des informations de fond importantes. Nous leur avons envoyé huit newsletters en ligne détaillées au total, ainsi que le magazine papier « psyCHIatrie », qui portait principalement sur le thème de la transformation numérique.

Manuela Specker, chargée de communication

Le Congrès annuel de la SSPP

Le congrès 2022 de la SSPP a eu lieu du 7 au 9 septembre 2022, pour la première fois depuis 2020 à nouveau en présentiel. Après 2 ans de pandémie, le modèle « PraesenzPlus » a permis de proposer, en plus des conférences en présentiel, tous les exposés de l’Arena ainsi que les Keynotes et les sessions State of The Art en ligne simultanément. Le thème « transformation numérique en psychiatrie » a été abordé sous différents angles et a apporté un éclairage intéressant sur l’enrichissement de nos pratiques grâce aux technologies numériques. Nous avons reçu des chercheurs et des cliniciens qui nous ont parlé de leur expérience. Le symposium 5 pays nous a donné lieu à des échanges intéressants quant aux pratiques de la psychothérapie en vigueur chez nos voisins. La fréquentation à ce congrès a été stable par rapport aux années précédentes et l’ambiance conviviale et détendue a été très appréciée. Le congrès 2023 est déjà en préparation avec pour thème : « l’avenir de la psychiatrie-défis pour la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique » : il aura lieu sur 2 jours, les 7 et 8 septembre 2023.

Catherine Léchaire, Co-présidente congrès annuel

Informations du Secrétariat général

Plusieurs nouveautés sont survenues en 2022. Après deux années marquées par les restrictions liées à la pandémie qui ont compliqué le travail du secrétariat sur le plan administratif, les procédures sont redevenues plus habituelles en 2022. Ainsi, la Conférence des président·e·s, les deux assemblées des délégué·e·s et le congrès ont à nouveau pu se tenir en présentiel pour la première fois. Il s’est agi d’une étape bienvenue, qui a fait grandement plaisir à tout le monde.

Fin avril, l’équipe du secrétariat a dû prendre congé de Jacqueline Haymoz, la responsable du secrétariat, qui, durant de nombreuses années, a eu une grande influence sur la mise en place et le développement du secrétariat. Anita Mangold, qui lui a succédé, est entrée en fonction en juin, avec beaucoup d’engagement et de motivation. Le départ de Christoph Gitz, secrétaire général de longue date, pour la fin 2022 a marqué un autre changement important. En tant que secrétaire général, il a dirigé les associés SSPP et FMPP pendant 20 ans. Antonella Rossi, qui lui succède dans cette fonction, a commencé à travailler en tant que secrétaire générale adjointe en mai, et elle a progressivement été mise au courant des différents domaines d’activité.

Au niveau des contenus, le passage définitif du modèle de la délégation au nouveau modèle de la prescription pour la psychothérapie psychologique au 31 décembre 2022 a beaucoup occupé le secrétariat. Dans beaucoup de cas, les membres ont posé des questions auxquelles nous n’avions bien souvent pas encore de réponses. Parmi les autres jalons posés, il y a eu l’approbation des statuts mis à jour lors de l’AD de juin 2022 et le début des travaux au sein du groupe de travail Politique. En plus des newsletters déjà connues, un courrier a désormais été envoyé en 2022 à l’ensemble des parlementaires du Conseil national et du Conseil des Etats avant le début de chaque session, afin de les sensibiliser aux sujets importants pour la psychiatrie. Toutes les newsletters et les lettres de session sont publiées sur le site Internet dans l’espace réservé aux membres. Le comité a traité les questions en suspens et les demandes concernant des objets de politique de la santé et professionnelle lors de ses dix séances et lors de sa retraite de deux jours du mois de mai, il a défini les thèmes centraux stratégiques. L’augmentation de l’effectif de membres constitue un objectif important. Pour l’atteindre, le comité est en train d’élaborer un certain nombre de mesures avec un groupe de travail. Un nouveau dépliant a été conçu, qui explique les avantages d’une adhésion de façon

claire. Il est également disponible sur le site web. Les personnes qui réussissent à trouver un nouveau membre reçoivent en outre une récompense de CHF 200.

Le congrès annuel de la SSPP s'est tenu en présentiel en septembre, mais les membres avaient également la possibilité d'y assister en ligne. Les expériences faites en rapport avec le format hybride sont en train d'être évaluées, et les conclusions seront prises en compte lors de la planification des futurs congrès.

En 2022, en plus de ces tâches particulières, la mission du secrétariat a, comme d'habitude, été de s'assurer que les organes, commissions, groupes de travail et de projet disposent tous des bases nécessaires pour assumer leurs responsabilités, et que les membres puissent bénéficier des prestations de conseil et d'information sollicitées. Nous avons ainsi accordé une grande importance au renforcement de la nouvelle équipe et à la mise au courant scrupuleuse des collaboratrices spécialisées. Ce faisant, nous avons pu compter sur le grand soutien et la collaboration constructive avec la présidente et l'ensemble du comité, la chargée de communication Manuela Specker, le conseiller juridique Philipp Straub, et la chargée d'affaires publiques Bettina Mutter.

Au nom de tout le secrétariat, je remercie les membres du comité et des commissions pour leur collaboration extrêmement appréciée, pour leur confiance et pour la compréhension témoignée face aux questions supplémentaires ayant surgi lors de l'introduction des nouvelles collaboratrices. Nous nous réjouissons de relever de nouveaux défis au cours du prochain exercice.

Antonella Rossi, secrétaire générale

Statistique des membres 31.12.2022

Catégorie de membre	2021	2022
Membres ordinaires	1857	1855
Membres extraordinaires	24	21
Membres assistants	50	158
Membres d'honneur	5	3
Membres émérites	134	131
Membres correspondants	6	6
Total	2076	2173

Bilan au 31.12.2022 SSPP

SGPP / SSPP Bilanz 31.12.2022

	2021 / CHF	2022 / CHF
Aktiven / Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	1'754'714.87	1'400'678.98
Forderungen / <i>Exigences</i>	24'944.70	11'114.45
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	25'597.39	44'802.87
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	1'805'256.96	1'456'596.30
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>		-
Total Anlagevermögen / Immobilisation	-	-
Total Aktiven / Actifs	1'805'256.96	1'456'596.30
Passiven / Passifs		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	215'633.65	317'514.82
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	276'704.55	227'994.97
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	66'500.00	66'500.00
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>		
Fonds L. Clompi	13'011.10	12'931.10
Total Fremdkapital / Dettes	571'849.30	624'940.89
Eigenkapital / Capital propre		
Fonds Nationalkomitee/Unterstützung / <i>Fonds comité national</i>	97'745.50	82'209.75
Eigenkapital / Capital propre	1'370'968.83	1'135'662.16
Total Eigenkapital / Capital propre	1'468'714.13	1'217'871.91
Total Fremd- und Eigenkapital / Dettes et capital propre	2'040'563.43	1'842'812.80
Gewinn / Verlust / Bénéfice / Perte	-235'306.47	-386'216.50
Total Passiven / Total passifs	1'805'256.96	1'456'596.30

Modifications des fonds de la SSPP 2022

Fonds Prix Luc Ciompi

Etat au 31.12.2021	Entrée de trésorerie 2022	Sortie de trésorerie 2022	Etat au 31.12.2022
CHF 13'011.10	-	CHF 80.--	CHF 12'931.10

A la demande du professeur Luc Ciompi, la SSPP se charge depuis 2014 de la gestion fiduciaire du fonds, créé la même année, destiné à la remise du Prix Luc Ciompi. Le prix est attribué tous les deux ans. Doté de CHF 9500, il a été remis pour la dernière fois lors du congrès de la SSPP qui s'est tenu à Berne en 2021. Des frais bancaires de CHF 80.00 viennent s'y ajouter.

Fonds Comité national

Etat au 31.12.2021	Entrée de trésorerie 2022	Sortie de trésorerie 2022	Etat au 31.12.2022
CHF 97'745.50	-	-15'535.75	CHF 82'209.75

La SSPP alimente un fonds de soutien de sociétés, d'institutions ou d'organisations d'utilité publique ou non commerciales. En 2022, un don pour l'Ukraine d'un montant de CHF 15'535.75 a été effectué.

Comptes annuels SSPP 2022

Erfolgsrechnung / Comptes
2022 SGPP / SSPP

	ER / Comptes 2021	Budget 2022	ER / Comptes 2022	Differenz zum Budget	Budget 2023
Betriebsbeitrag / Produits					
Mitgliederbeiträge / <i>Cotisations</i>	624'735	630'000	633'035	3'035	660'000
Jahreskongress SGPP / <i>Congrès annuel SSPP</i>	618'584	-	63'651	63'651	-
Prüfungsgebühren / <i>Frais d'examens</i>	262'400	230'000	272'749	-7'251	275'000
Homepage / <i>Site internet</i>	16'050	10'000	9'044	-6'957	10'000
Rechtsschutzprämie SGPP / <i>Assurance de protection juridique</i>	30'381	30'000	29'412	-969	30'000
Ertrag Fortbildungsdiplome	126'600	80'000	137'186	57'186	120'000
Anerkennung Fortbildungscredits	11'550	8'000	17'944	9'944	12'000
Anerkennung private Psychotherapieinstitute	1'200	800	800	-	1'200
Ertrag WB Lehrpraktikkurs d	5'250	3'000	6'260	3'260	7'500
Ertrag WB Lehrpraktikkurs f	6'250	3'000	6'500	3'500	8'000
Ertrag FMH z.H. Visitationen	280'98	40'000	220'00	-18'000	27'000
Ertrag FMH z.H. Titelerordnung	5'640	4'000	6'790	2'790	6'000
Diverse Erträge	3'425	3'000	8'226	5'226	4'000
Übriger Ertrag / <i>Autres produits</i>	167'854	147'800	203'885	61'885	184'700
Total Betriebsbeitrag / Produits	1'781'113	1'091'800	1'211'575	119'775	1'148'700
Betriebsaufwand / Charges					
SGPP Jahreskongress / <i>SSPP Congrès</i>	685'141	-	32'205	-32'205	-
Rechtsschutzversicherung / <i>Assurance protection juridique</i>	32'188	31'000	27'607	3'393	31'000
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	247'437	253'000	228'912	25'088	268'500
Präsidium / <i>Présidence</i>	108'775	108'500	142'118	-35'618	145'500
Vorstand / <i>Comité</i>	228'790	180'000	217'477	-27'477	200'000
Präsidententreffen / <i>Rencontre des présidents</i>	21'277	41'000	33'131	7'859	28'500
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	28'638	38'000	52'581	-18'581	31'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	29'677	25'000	37'485	-12'485	25'000
Urabstimmung / <i>Votation générale</i>	-	-	1'050	-1'050	-
SKWF/JEM6 - <i>CPFUEMS</i>	38'384	58'000	28'050	31'950	52'500
Weiterbildungskaffen / <i>Etablissement de formation postgraduée</i>	46'583	37'500	25'920	11'580	38'000
Fortbildung / <i>Formation continue</i>	82'081	85'500	130'943	-35'443	113'500
FAP / <i>Examens de spécialistes</i>	261'893	210'000	251'775	-41'775	218'000
Titelkommission / <i>Commission des titres</i>	18'305	21'000	29'560	-8'560	21'000
Kommission Psychotherapie / <i>Commission psychothérapie</i>	3'974	6'500	8'708	-3'200	11'500
Qualität / <i>Commission de qualité</i>	17'484	22'000	20'713	1'287	22'000
Total SKWF / <i>CPF</i>	468'813	449'500	489'570	-44'770	476'500
Kommunikation / <i>Communication</i>	50'335	50'000	51'251	-1'261	60'000
Public Affairs	47'453	30'000	41'700	-11'780	38'000
Resort Nachwuchs / <i>Dossier</i>	-	20'000	18'150	1'850	30'000
Übrige Arbeitsgruppen / <i>Autres groupes de travail</i>	7'171	38'000	32'288	5'731	23'000
Homepage / <i>Site internet</i>	19'201	19'000	19'545	-4'545	15'000
Übrige Ausgaben / <i>Autres dépenses</i>	43'389	72'000	45'916	26'084	57'000
Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	9'044	5'100	8'677	-4'777	10'100
Diverse Finanzaufwände / <i>Charges financières div.</i>	18'854	14'200	127'511	-113'811	16'400
Diverse Finanzerträge / <i>Produits financiers div.</i>	-82'226	-8'500	-8'578	76	-
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	900	5'000	-3'378	8'378	-
Kantons- und Gemeindebeitrag / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	340	2'000	242	1'758	1'000
Total Betriebsaufwand / Charges	1'896'418	1'372'800	1'587'792	-224'892	1'448'500
Gewinn / Verlust / <i>Bénéfice / Perte</i>	-235'305	-281'000	-386'217	105'217	-298'800

Commentaires des comptes annuels 2022 de la SSPP

Les **comptes annuels 2022** ont été clôturés avec des pertes de CHF 386'217, alors que le budget prévoyait des pertes de CHF 281'000. La petite différence par rapport aux pertes affichées au bilan provient du fait que les montants sont arrondis dans le compte de résultats, contrairement au bilan. Voici quelques commentaires sur les principaux postes :

Les **recettes 2022** de CHF 1'211'575 dépassent le budget de CHF 119'775 (montant budgété : CHF 1'091'800). Ce dépassement s'explique principalement par le fait que les comptes du congrès 2022 ont été clôturés dans le vert (bénéfice de CHF 63'651) et que les taxes d'examen et les procès-verbaux de formation continue ont rapporté des recettes supplémentaires de CHF 57'186.

Les **charges 2022** se montent au total à CHF 1'597'792, soit CHF 224'992 de plus que budgété. Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses:

- Les **frais du congrès** n'ont pas été budgétés et s'élèvent à CHF 32'205.
- Les **frais administratifs** ont été inférieurs au budget de CHF 26'088.
- Les dépenses liées à la fonction de la **présidence** dépassent le budget de CHF 36'618. Il y a eu deux réunions du comité de plus que l'année précédent et, de manière générale, la charge de travail a augmenté (tant pour la présidence que pour le secrétariat).
- Les dépenses du **comité** sont supérieures au budget de CHF 27'477.
- Les charges occasionnées par les deux **rencontres des président·e·s** 2022 ont été inférieures au budget de CHF 7'869.
- Les **assemblées des délégué·e·s** dépassent le budget de CHF 16'581.
- Les dépenses occasionnées par les **conseils juridiques** ont dépassé le budget de CHF 12'465. La raison principale sont les dépenses supplémentaires du conseiller juridique pour la votation générale et la révision des statuts.
- Les dépenses de la **CPF** ont dépassé le budget de CHF 44'170. Les sous-commissions suivantes ont dépassé le budget : commission formation postgraduée (CHF 35'443), commission des examens (CHF 41'775), commission des titres (CHF 8'560), commission psychothérapie (CHF 3'208). Par contre, les sous-commissions suivantes ont été inférieures au budget : UEMS (CHF 31'950), commission formation postgraduée (CHF 11'580) et la commission de qualité (CHF 1'287).
- Les dépenses liées à la **communication**, autrement dit pour l'ensemble des activités de communication exclusivement destinées à la SSPP, et qui n'ont pas été facturées via la communication FMPP, ont été supérieures au budget de CHF 1'261.
- Les dépenses liées à l'accompagnement externe pour le **travail politique** dépassent le budget de CHF 11'760.
- Dans le domaine de la **relève**, CHF 10'000 ont été dépensés pour le congrès de la relève. Le total des dépenses est inférieur au budget de CHF 1'850.
- En ce qui concerne le poste « **autres groupes de travail** », le budget de CHF 38'000 n'a pas été épuisé, les dépenses atteignant CHF 32'269. Parmi les différents groupes de travail, il y a le groupe de travail politique, le projet processus stratégique dans le domaine du bureau d'expertises délégué de la FMH ainsi que le projet « ligne de conduite face à la suicidalité ».
- Les dépenses pour le **site internet** ont dépassé le budget de CHF 4'545.
- Les **autres dépenses** sont inférieures de CHF 26'084 à celles prévus au budget (dépenses inférieures pour les cotisations aux associations, les cadeaux, les hommages et le sponsoring).
- Les dépenses pour les **charges sociales** sont supérieures au budget de CHF 4'777. Cela s'explique par les honoraires plus élevés des membres du comité et des commissions.
- Les **diverses charges financières** s'élèvent à CHF 127'511 et sont supérieures au budget de CHF 113'311. La raison principale est une perte sur titres non réalisée de CHF 63'991 en raison de l'adaptation du portefeuille des titres à valeur du marché. La

perte effective des titres due aux ventes s'élève à CHF 47'526. En plus, il y a eu des frais bancaires, de gestion et de dépôt de CHF 15'994.

- La dissolution de la fortune de la SAGP est comptabilisée dans le compte **résultat neutre** pour un montant de CHF 3'379, le budget avait prévu CHF 5'000.

Charges du Secrétariat de la SSPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la SSPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

• forfait selon le contrat:	CHF	350'000
• frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.):	CHF	34'715
• Dépenses pour les congrès:	CHF	6'06

Rapport de l'organe de révision (SSPP)



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 15 mai 2023

T+R SA

Karin Aegerter
Agentie fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Käener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexes

- Comptes annuels (bilan, et compte de résultat)

Bilan au 31.12.2022 FMPP

FMPP Bilanz per / Bilan au
31.12.2022

	2021 / CHF	2022 / CHF
Aktiven/Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	147'176	72'997
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	67'645	234'662
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	214'821	307'659
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	15'301	11'791
Total Anlagevermögen / Immobilisation	15'301	11'791
Total Aktiven / Actifs	230'122	319'450
Passiven / Passifs		
Fremdkapital / Dettes		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	67'579	147'310
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	50'980	18'911
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	15'301	11'791
Total Fremdkapital / Dettes	133'859	178'012
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	-16'667	96'263
Total Eigenkapital / Capital propre	-16'667	96'263
Total Fremd- und Eigenkapital / <i>Dettes et capital propre</i>	117'193	274'274
Gewinn / Verlust / Bénéfice / Perte	112'929	45'176
Total Passiven / Total passifs	230'122	319'450

Modifications des fonds de la FMPP 2022**Fonds commission Psychothérapie déléguée**

Etat au 31.12.2021	Entrée de trésorerie 2022	Sortie de trésorerie 2022	Etat au 31.12.2022
CHF 15'003.52	-	CHF 3'509.30	CHF 11'791.22

La FMPP gère les capitaux transmis par l'ancienne «Société suisse des médecins délégués, SSMD» par le fonds «Psychothérapie déléguée». La commission ad hoc dispose de ses propres comptes, qui ont été clôturés avec des pertes de CHF 3'509.30 en 2022. Le fonds a été dissous lors du passage au modèle de la prescription le 31.12.2022. Les actifs restants seront transférés à la FMPP en 2023.

Comptes annuels FMPP 2022

FMPP Erfolgsrechnung / Comptes 2022

	ER / Comptes 2021	Budget 2022	ER / Comptes 2022	Differenz zum Budget	Budget 2023
Betriebsertrag / Produits					
Mitgliederbeiträge SGPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPP</i>	435'435	440'000	440'628	628	445'000
Mitgliederbeiträge SGKJPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPPEA</i>	127'410	125'000	130'845	5'845	125'000
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	562'845	565'000	571'473	6'473	570'000
Diverse Ertrag / <i>autres produits</i>	19'658		-1'302	-1'302	
Total Betriebsertrag / Produits	582'503	565'000	570'171	5'171	570'000
Betriebsaufwand / Charges					
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	56'307	31'600	67'780	-36'180	43'000
Präsidium / <i>Présidence</i>	58'582	57'500	75'549	-18'049	67'500
Vorstand / <i>Comité</i>	30'931	39'000	30'088	8'912	40'000
Public Affairs	-	30'000	-	30'000	15'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	11'343	8'000	25'308	-17'308	10'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	31'310	51'500	52'461	-961	52'000
SKV / <i>CPA</i>	40'089	80'000	52'707	27'293	70'000
STK / <i>CPT</i>	51'845	75'000	58'837	16'163	74'000
KDP / <i>CPD</i>	17'627	22'000	14'406	7'594	-
Qualität / <i>Qualité</i>	-	2'000	-	2'000	-
SKK / <i>CPC</i>	154'190	172'000	132'250	39'750	157'000
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	8'304	25'000	7'443	17'557	25'000
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	1'601	900	1'268	-368	2'000
Verbandbeiträge / <i>Frais d'association</i>	7'365	10'000	6'768	3'232	5'000
Finanzerfolg / <i>Produits financiers diverses</i>	80	-	80	-80	-
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	-	-	-	-	-
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	-	-	51	-51	-
Total Betriebsaufwand / Charges	469'574	605'400	524'995	80'405	560'500
Gewinn/ Verlust / <i>Bénéfice / Perte</i>	112'929	-40'400	45'175	-85'575	9'500

Commentaires des comptes annuels 2022 de la FMPP

Les **comptes annuels 2022** ont été clôturés avec un solde positif de CHF 45'175, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 40'400.

Les **recettes 2022** de CHF 570'171 dépassent le budget de CHF 5'171 (montant budgété: CHF 565'000). Cela s'explique en priorité par le fait que les cotisations des membres SSPP et SSPPEA sont supérieures de CHF 6'473 au budget. Par ailleurs, les recettes diverses sont inférieures au budget de CHF 1'302 (honoraires cockpit FMH).

Les **dépenses** se sont élevées à CHF 524'995, soit CHF 80'405 de moins par rapport au budget.

Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses :

- Les **frais administratifs** dépassent le budget de CHF 36'180.
- Les charges liées au mandat de la **présidence** ont également dépassé le budget de CHF 18'049. Cela s'explique par le fait que la présidence FMPP a assumé un plus grand nombre de tâches.
- Les dépenses pour le **comité** s'élèvent à CHF 30'088 et sont inférieures au budget de CHF 8'912.
- Pour le **travail politique**, une enveloppe budgétaire de CHF 30'000 était prévue. Les dépenses relatives aux affaires publiques ont toutefois été supportées entièrement par la SSPP en 2022 (cf. commentaires sur les comptes annuels de la SSPP ci-dessus).
- Comme pour la SSPP, les **conseils juridiques** de la FMPP ont dépassé le budget (CHF 25'308 au lieu de CHF 8000) en raison des différentes affaires d'actualité, notamment les questions juridiques relatives au modèle de prescription.
- **Les assemblées des délégués** s'élèvent à CHF 52'461 et dépassent le budget de CHF 961.
- **La commission permanente des tarifs, la commission permanente des assurances et la commission psychothérapie déléguée** ont reçu peu de demandes de membres en 2022, comme déjà l'année précédente. De plus, certains domaines de responsabilité ont nécessité moins de travaux assidus. Pour la CPA, les dépenses ont été inférieures au budget de CHF 27'293, pour la CPT de CHF 16'163 et pour la CPD de CHF 7'594.
- Les dépenses relatives à la **communication** dans le cadre de la FMPP et les autres commissions s'élèvent à CHF 139'693 et sont inférieures au budget de CHF 57'307.

Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la FMPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

- | | | |
|--|-----|--------|
| • forfait selon le contrat: | CHF | 68'928 |
| • frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.): | CHF | 3'794 |

Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées ces documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 15 mai 2023

T+R SA


Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral



Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat:

Annexes

- Comptes annuels (bilan, et compte de résultat)

Le mot de la fin

Sans le soutien et la coopération de nombreuses organisations et de personnes engagées, la SSPP ne pourrait pas assumer autant de responsabilités. Nous les remercions toutes pour leur grand engagement, et plus particulièrement:

- le secrétariat pour son soutien indispensable et son travail important;
- le directeur de longue date, Christoph Gitz, pour son travail et ses réalisations au sein de notre association;
- Philipp Straub, pour son soutien juridique et son expertise, très importants et précieux pour notre travail;
- Manuela Specker pour son engagement très précieux et considérable au niveau de la communication interne et externe et des activités médiatiques;
- Bettina Mutter et son équipe de Mutter & Partner Consulting SA pour leurs conseils politiques et stratégiques inestimables ainsi que leur grand travail de networking;
- l'ensemble des membres des commissions, pour leurs nombreuses heures de travail au sein des différents domaines, au service de leurs collègues;
- les membres des différents groupes de travail et de projet;
- le comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP;
- les président·e·s ainsi que les délégué·e·s des associations cantonales et régionales, des sociétés de formation approfondie et affiliées pour leur travail au service de leurs collègues;
- les collègues du groupe de travail politique, pour le travail commun au niveau politique;
- l'ensemble des délégué·e·s qui représentent la SSPP au sein de nombreuses autres organisations durant toute l'année;
- les collègues de la SMHC, de l'ASPC et de l'ASPA pour leur collaboration constructive;
- les organes de la FMH pour leur défense des intérêts de tout le corps médical;
- l'ISFM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue;
- Organizers GmbH pour l'organisation du congrès annuel;
- hausformat AG comme hébergeur web, qui fournit l'hébergement des sites Internet de la FMPP et de la SSPP ainsi que du portail en ligne www.psychiatrie.ch;
- doc24, la plateforme en ligne couvrant toute la Suisse, qui permet aux patient·e·s, à leurs proches et aux médecins de trouver un·e psychiatre d'une manière facile et rapide;
- T+R SA, organe de révision.

Le Comité de la SSPP

Berne, mai 2023

Impressum

Editeur: SGPP/SSPP, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 33, sgpp@psychiatrie.ch, www.psychiatrie.ch

Texte: Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP

Lay-out: Secrétariat de la SSPP

Images: Organizers

Tirage: Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.

Langues: Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne